

# *À la découverte des Parcs naturels régionaux*

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur







## Le Président de la Région

Depuis plusieurs années, la Région soutient la mise en place et contribue à la gestion et l'animation des Parcs naturels régionaux. Préserver des espèces menacées et des paysages fragilisés tout en les valorisant pour un développement socio-économique harmonieux et participatif, tels sont les enjeux des cinq Parcs naturels régionaux, de Camargue, du Verdon, du Queyras, du Luberon et des Alpilles. L'objectif des Parcs est de constituer une référence pour une gestion responsable des espaces. Dans cet esprit, les acteurs du Parc élaborent ensemble une Charte qui les engage dans une démarche qualitative et de préservation de l'environnement et de maintien de la biodiversité indispensables pour la vitalité économique et sociale des territoires, la valorisation des ressources locales et des savoir-faire des populations, afin de les perpétuer en direction des nouvelles générations.

En juin 2011, la Région engage le chantier de nouvelles conventions pluriannuelles d'objectifs des Parcs, notamment suite au renouvellement de toutes les chartes des Parcs. Un réseau entre les Parcs est créé. Au sein de ce réseau, les Parcs naturels régionaux mutualisent des réflexions et des moyens humains pour proposer des actions communes.

Par ailleurs, cette démarche exemplaire de Parc naturel régional s'amplifie avec la création en 2012 de deux nouveaux Parcs naturels régionaux : les Baronnies provençales et les Pré-

alpes d'Azur. Enfin, les propositions de création de nouveaux Parcs sont relancées. En effet, la Région adhèrera prochainement au Syndicat mixte de préfiguration de la Sainte-Baume et au Syndicat mixte d'aménagement du Mont Ventoux chargés tous deux d'élaborer une charte constitutive sur leurs territoires avec l'appui de la Région, de l'Etat, des départements, des intercommunalités et des communes concernées. Une réflexion préalable a également été engagée sur le massif des Maures.

En 2011, la Région organise les premières Assises régionales de la biodiversité dans le cadre de la mise en place d'une stratégie régionale de la biodiversité qui vise, à travers un programme d'actions conséquent et mûrement réfléchi, à sauvegarder la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le rôle déterminant des Parcs naturels régionaux en faveur de la préservation et de la biodiversité y sera rappelé (trame verte et bleue, schéma régional de continuité écologique, etc.).

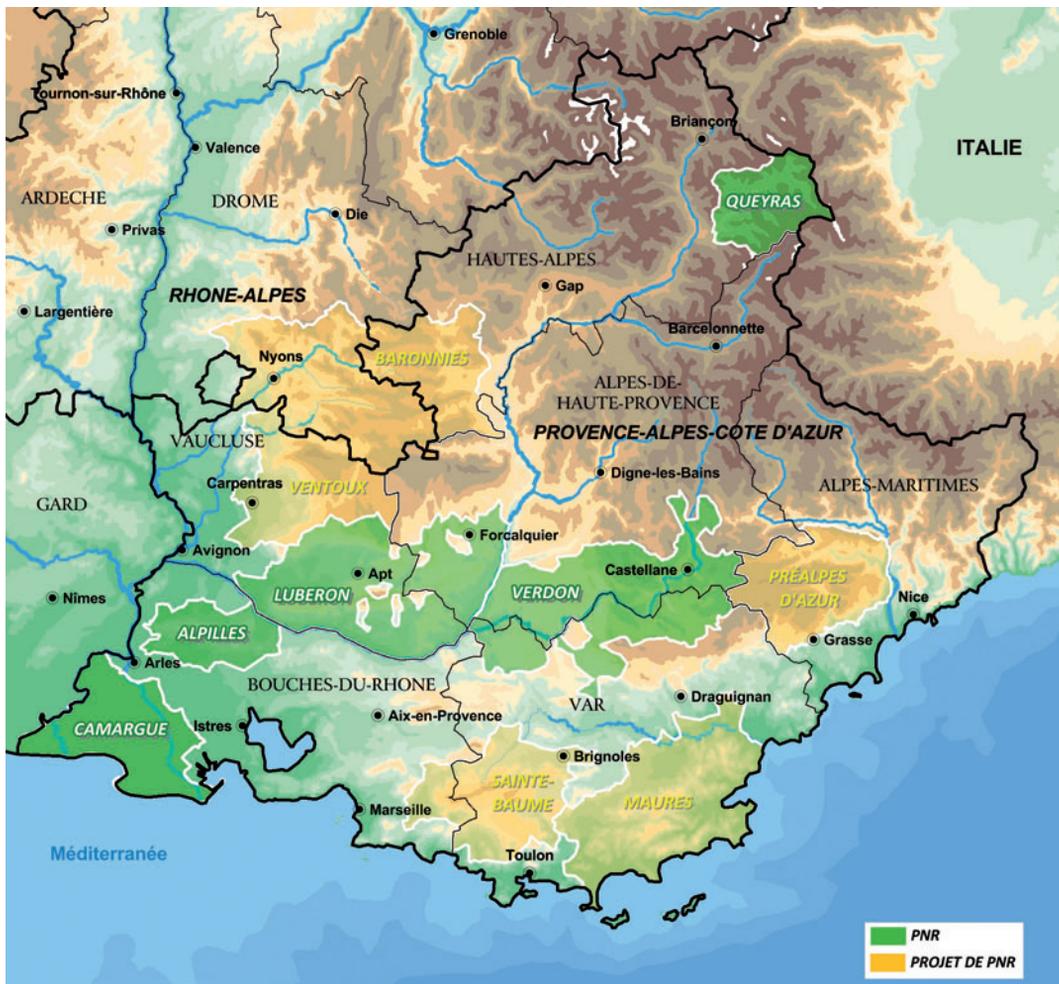
Les Parcs naturels régionaux appartiennent à toutes et à tous. Ils constituent le bien commun à valoriser et à protéger ensemble. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite relever ce défi avec vous, avec pour objectif un aménagement plus équilibré, plus solidaire et plus durable des territoires.

*Michel Vanzelle*

# Sommaire



Les Parcs naturels régionaux : des espaces d'exception	Page 7
Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ?	Page 11
Les cinq Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur	Page 19
Deux Parcs naturels régionaux en cours de finalisation	Page 51
Trois Parcs naturels régionaux en projet	Page 57
Contacts et liens utiles	Page 63
Lexique des espaces protégés	Page 64



# Les Parcs naturels régionaux : des espaces d'exception



# Les Parcs naturels régionaux : des espaces d'exception

Composée d'une mosaïque de milieux naturels remarquables, Provence-Alpes-Côte d'Azur est la région métropolitaine de France **la mieux dotée en espèces animales et végétales**. Cette région méditerranéenne est également riche de très nombreuses **espèces endémiques** (qui n'existent qu'à cet endroit).

Ces territoires jouissent d'un patrimoine naturel, culturel et paysager remarquable et d'une grande

diversité. Ils sont cependant **fragilisés**. C'est pour les préserver et maintenir au mieux l'extraordinaire biodiversité et les activités humaines de ces territoires, que l'État, sur proposition de la Région, a labellisé ces espaces en **cinq Parcs naturels régionaux**. Étendus sur **6 200 km<sup>2</sup>**, ces cinq Parcs regroupent **150 communes**, soit **234 000 habitants**. Chaque année, ils attirent **deux millions de visiteurs**.



© Région/DR

Les Parcs naturels régionaux et les Réserves naturelles régionales de Provence-Alpes-Côte d'Azur couvrent plus de 500 000 ha, soit quasiment la superficie du département des Bouches-du-Rhône. Ainsi, aujourd'hui, près de 20 % de la superficie de Provence-Alpes-Côte d'Azur est préservée au sein des cinq Parcs naturels régionaux existants.

**Cinq autres Parcs naturels régionaux** sont actuellement en cours de création ou de réflexion sur les territoires des Préalpes d'Azur, des Baronnies provençales, du Mont Ventoux, de la Sainte-Baume et des Maures.

## Des espaces à vivre... et à protéger

Protection du patrimoine naturel et culturel, contribution au développement économique et social, à la qualité de vie, participation à l'aménagement du territoire, à l'accueil, à l'éducation, à l'information du public et à la réalisation d'actions expérimentales et exemplaires, participation active des citoyens à l'élaboration des projets... Les Parcs naturels régionaux, c'est tout cela et bien plus encore. Laissez-vous guider tout au long de cette brochure pour mieux connaître les Parcs de notre région.



## Provence-Alpes- Côte d'Azur : un territoire exceptionnel préservé et labellisé

- **5 Parcs naturels régionaux** (+ 5 Parcs naturels régionaux en projet) sur les 46 Parcs naturels régionaux de France.
- **3 Parcs nationaux** (et bientôt un 4<sup>e</sup> avec le Parc national des Calanques) : Port Cros (Var), Écrins (Hautes-Alpes), Mercantour (Alpes-Maritimes) sur les 9 Parcs nationaux de France.
- **11 Réserves naturelles nationales** (Camargue, Écrins, Crau, archipel de Riou, réserves géologiques de Haute-Provence et du Luberon, les Maures...).
- **4 Réserves naturelles régionales** (La Tour du Valat, Partias, Saint-Maurin et La Poitevine-Regarde Venir).
- **3 Réserves de Biosphère** : Camargue, Luberon, Mont Ventoux.

*Bouquetin dans le Parc naturel régional du Queyras.*



© M. Billon

# Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ?



Pourquoi et comment est-il créé ? Que protège-t-il ? Quelles sont ses missions ? Son fonctionnement ? Comment gère-t-il son territoire ? Retrouvez toutes les réponses à ces questions dans ce chapitre.

# Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ?

## Pourquoi créer un Parc naturel régional ?

Un Parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, **mais fragile car menacé** par la dévitalisation rurale, une trop forte pression urbaine ou une sur-fréquentation touristique. Il s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine.



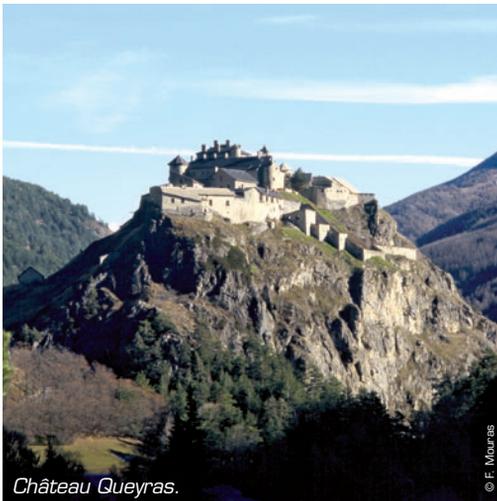
Comment est délimité le territoire d'un Parc naturel régional ?

Le territoire d'un Parc naturel régional représente une **entité naturelle et paysagère remarquable pour la Région**, dont l'intérêt est reconnu au niveau national. Il s'appuie aussi sur l'affirmation d'une **identité forte**. Plusieurs communes, départements ou régions peuvent faire partie d'un même Parc.

Le périmètre d'étude d'un Parc naturel régional est négocié entre tous les partenaires et fixé par la ou les Région(s) concernée(s). Le territoire classé correspondra à tout ou partie du territoire des communes de ce périmètre d'étude, si elles approuvent librement la Charte et adhèrent à l'organisme de gestion du Parc.

# Quelle est la vocation d'un Parc naturel régional ?

Un Parc naturel régional a pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement.



## Que contient la Charte d'un Parc ?

La politique menée par un Parc naturel régional est définie dans sa Charte (renouvelée tous les 12 ans), véritable feuille de route fixant :

- les objectifs à atteindre ;
- les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc ;
- les règles du jeu pour mettre en œuvre ce projet ;
- un plan d'orientations selon les vocations des différentes zones du Parc ;
- les statuts de l'organisme de gestion du Parc ;
- la marque du Parc, constituée de l'idéogramme et de la dénomination du Parc.

# Quelles sont les missions d'un Parc naturel régional ?

Un Parc naturel régional a pour missions :

- **la protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel**, notamment par une gestion adaptée des espaces ruraux, des ressources naturelles, des paysages et des sites remarquables (exemples : mesures de protection et de gestion de la faune, de la flore ; incitation à la gestion économe d'énergie) et par une mise en valeur du patrimoine culturel et des savoir-faire locaux (animation de la vie locale par l'organisation de fêtes, manifestations culturelles, etc.) ;
- **l'aménagement du territoire**, par des projets respectueux de l'environnement ;
- **le soutien et la valorisation des activités économiques et sociales** (soutien à l'agriculture durable et au développement de circuits courts de distribution, attribution de la marque « Parc naturel régional » pour des produits, services et savoir-faire, offre touristique respectueuse de l'environnement, etc.) ; soutien aux entreprises respectueuses de l'environnement qui valorisent ses ressources naturelles et humaines ;

- **l'accueil, l'éducation et l'information du public**, en favorisant le contact avec la nature et en sensibilisant les habitants aux problèmes environnementaux (avec la présence de « Maisons » et centres d'information du Parc, l'existence de sentiers à thèmes, circuits de découverte, parcours de randonnées, la réalisation de programmes d'éducation à l'environnement et au patrimoine pour les jeunes du territoire et des villes proches, etc.) ;

- **l'expérimentation et la recherche** en contribuant à des programmes de recherche et en initiant des procédures nouvelles et des méthodes d'actions pilotes.

## Comment sont menées les actions dans un Parc naturel régional ?

Pour mettre en œuvre la charte, le Parc naturel régional s'appuie sur les compétences des collectivités et met en relation les acteurs pour mener des projets de protection et de développement durable sur son territoire.

## Une large concertation

Les actions d'un Parc naturel régional sont décidées et mises en œuvre par son organisme de gestion, en référence à la Charte. Cet organisme regroupe la Région, le(les) Département(s) concerné(s), les intercommunalités et les communes ayant adopté la Charte. Il fonctionne en concertation avec les partenaires locaux (associations, partenaires socioéconomiques, organismes publics, etc.), grâce à des commissions de travail et organes consultatifs (conseil scientifique, conseil de Parc etc.) qui associent l'ensemble des acteurs à la définition et à la mise en œuvre des programmes d'actions du Parc.

## Des hommes au cœur de l'action

Une équipe pluridisciplinaire propose, anime et fait aboutir les actions menées directement par l'orga-



## LE SAVIEZ-VOUS ?

### Comment se crée un Parc naturel régional ?

L'initiative de la proposition de création d'un Parc naturel régional revient à la **Région**, dans le cadre de sa compétence en aménagement du territoire.

Le projet de Parc est donc élaboré sous la responsabilité de la Région, dans la concertation la plus large possible entre les autres collectivités territoriales (Région(s), Département(s), Communes du territoire, Établissements publics de coopération intercommunale) et les différents partenaires (services et établissements publics de l'État, organismes socioprofessionnels, associations, et tous les habitants du territoire, dans un exercice accompli de démocratie participative).

Le projet partagé pour le territoire est formalisé par un document d'objectifs : **la Charte du Parc**, qui est soumise à enquête publique. Après l'adhésion volontaire de tous les partenaires à la Charte, la Région l'approuve et sollicite le classement du territoire en « Parc naturel régional » auprès du ministère en charge de l'Environnement. Le territoire est ensuite classé en Parc naturel régional par décret du Premier ministre pour une durée de douze ans maximum renouvelable.

nisme de gestion du Parc naturel régional ou en partenariat. Cette équipe, d'une trentaine de personnes en moyenne, regroupe des compétences de haut niveau en matière d'environnement et de gestion de l'espace, d'aménagement, de développement économique et touristique, d'animation culturelle, de valorisation du patrimoine, d'information et de sensibilisation du public.

## Quels types d'activités sont proposés au public ?

Les Parcs naturels régionaux proposent une gamme d'activités de qualité :

- **la découverte de leurs milieux naturels** à partir d'activités d'initiation à l'environnement (sentiers de découverte, stages à thèmes, etc.) et au travers d'activités de plein air respectueuses de l'environnement (randonnée pédestre et équestre, cyclotourisme, canoë-kayak, etc.) ;
- **la visite d'équipements culturels** (expositions, musées, maisons à thèmes, etc.) et **la participation à des animations culturelles et fêtes locales** ;
- **la découverte des produits touristiques et des produits artisanaux et agroalimentaires de terroir** ;

- **l'accès à une documentation spécifique** (cartes, guides de randonnée, calendrier des manifestations, etc.), dans les Maisons des Parcs et leurs points d'information.

## Objectif inter-Parcs !

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Région et les cinq Parcs naturels régionaux ont entrepris, en partenariat, plusieurs démarches inter-Parcs. L'objectif est multiple : mutualiser les actions des Parcs (en matière d'agriculture, d'éducation à l'environnement, de tourisme etc.), proposer des projets encore plus innovants mais aussi évaluer les politiques.

### Un système d'information territorial

Dans ce cadre-là, les Parcs naturels régionaux ont développé un *système d'information territorial* (SIT) depuis 2007. Le SIT est un site internet qui permet de centraliser et diffuser les informations disponibles sur les territoires des Parcs. Les Parcs du Verdon et du Luberon l'ont initié en collectant des informations concernant l'habitat, la faune, la flore, etc. Toutes ces données (cartes, bases de données, documents téléchargeables, graphiques...) sont consultables par tous à l'adresse suivante :



*Artisanat traditionnel dans le Queyras.*

<http://www.pnrpaca.org>. Le Queyras a rejoint ce système d'information territorial en 2007 et la Camargue en 2010. La Région participe au financement de cette action.

### **La charte européenne du tourisme durable**

Cette démarche entre les cinq Parcs naturels régionaux vise à obtenir leur adhésion à la *Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés*. Cette labellisation européenne par la fédération européenne des Parcs, Europarcs, reconnaît des territoires, des produits et des actions qui s'engagent en faveur d'un tourisme durable, au niveau économique, environnemental et social.

Le Luberon, instigateur de cette démarche, a obtenu sa labellisation en 2004. Le Verdon et les Alpilles ont suivi en 2009. La Camargue et le Queyras devraient l'obtenir en 2010.

Chaque Parc ainsi labellisé s'engage à préserver son patrimoine et à proposer des prestations de qualité sur un territoire devenu de plus en plus attractif. Les professionnels du tourisme participent à la promotion des productions éco-citoyennes, valorisent des lieux conçus ou restaurés en respectant les normes environnementales ou les énergies alternatives. La Région finance, coordonne, conseille et expertise cette démarche.

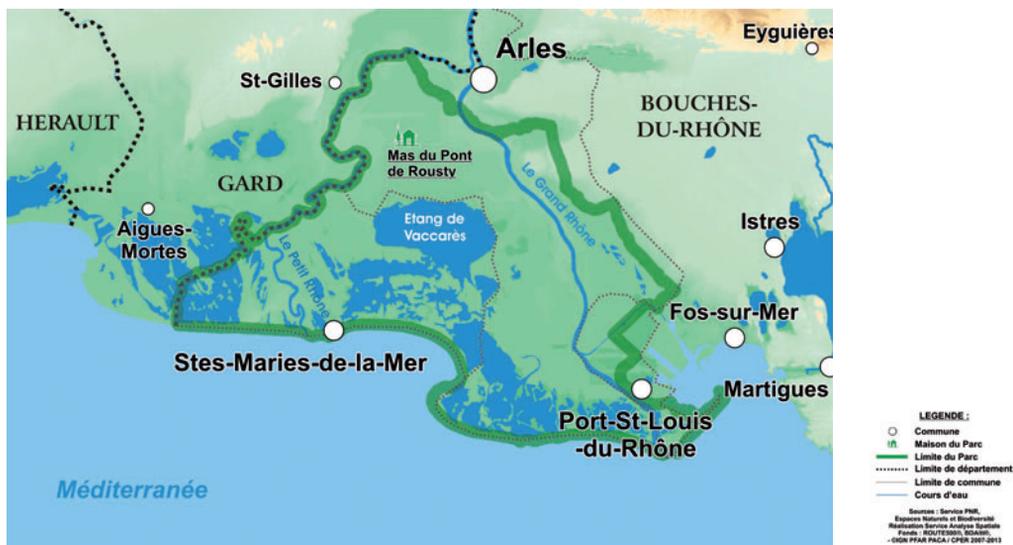


# Les cinq Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur



De véritables modèles de développement sont mis en œuvre sur ces territoires, visant une autre relation à l'environnement, une autre qualité de vie, ainsi qu'une autre dynamique humaine pour aujourd'hui et pour demain.

# Camargue, entre terre et eau



**Premier Parc naturel régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur (création en 1970), troisième sur le territoire national, le Parc naturel régional de Camargue se présente d'une manière originale, à l'image du territoire qu'il occupe : un delta marqué par le Rhône et la mer Méditerranée. La Camargue est le résultat d'un combat incessant entre le fleuve, la mer et l'homme.**

Les contraintes naturelles très fortes de ce territoire – inondations, tempêtes, vents violents – ont conduit les hommes à aménager le delta (endiguement du Rhône, édification de la digue à la mer, artificialisation partielle des bassins hydrauliques). Mais le développement démographique a toujours été limité (10 000 habitants à l'intérieur du territoire du Parc, soit 10 habitants au kilomètre carré, 10 fois moins que la moyenne nationale).

Cette présence éparse de l'homme et la forte passion de ses habitants pour leur territoire ont permis la préservation de vastes zones naturelles (marais, lagunes, enganes, sansouires etc.). Ici, les paysages sont marqués par une forte empreinte du sel et un littoral soumis à une constante évolution (allant de l'érosion à l'accrétion en fonction des endroits).

*Camelles à Salin-de-Giraud.*

## Fiche d'identité

Création en 1970

**Superficie :** 101 200 ha

**Population :** 10 000 habitants

**Communes adhérentes :** 3

**Sentiers :** découvertes et équestres

**Particularités :** zone humide naturelle d'intérêt international, classée Réserve de Biosphère par l'Unesco, le Parc abrite une colonie de flamants roses qui peut atteindre 20 000 couples. Sur le plan économique, on y pratique l'élevage (chevaux et taureaux), la culture du riz et de la vigne, la pêche, l'exploitation du roseau et surtout la récolte du sel, et plus récemment le tourisme, puis l'étude et la découverte du patrimoine.



## Attention : biodiversité exceptionnelle !

### Une faune très riche...

Avec 398 espèces d'oiseaux sédentaires ou migrateurs (soit près de 80 % des espèces présentes en France métropolitaine), dont 132 espèces nicheuses, la Camargue est à la fois une zone d'hivernage (pour les canards par exemple), de nidification (sternes, hérons, etc.) et de halte migratoire (bécasseaux, etc.). La Camargue est le premier site national pour son avifaune, par la présence de plusieurs espèces d'oiseaux vulnérables dont la sarcelle d'été, la glaréole à collier, la marouette ponctuée, la spatule blanche...

- les **flamants roses** vivent dans les étangs et lagunes de basse Camargue, unique colonie nidificatrice de France. La couleur de leur plumage provient des minuscules crustacés roses dont ils se nourrissent. La Région participe à la protection de la colonie de flamants roses présente dans le Parc : elle finance la gestion du site et la surveillance de la colonie en période sensible.

- le **guêpier d'Europe** est un oiseau migrateur au plumage multicolore, nichant dans des terriers et qui se nourrit de gros insectes : libellules, coléoptères et bien sûr des guêpes.





- le **butor** : les roselières camarguaises abritent une avifaune spécifique dont le butor est une des espèces emblématiques, notamment au printemps, lorsque son chant, ressemblant à une corne de brume, résonne au crépuscule.

- les **taureaux** constituent le cheptel dominant élevé en Camargue, avec deux races au pelage noir : la race Camargue (surtout utilisée lors des courses à la « cocarde ») et la race espagnole (ou taureau de combat). Le taureau de Camargue est la première viande bovine en France à avoir obtenu une Appellation d'origine contrôlée. Cette viande, savoureuse et diététique, a obtenu le label AOC grâce au Parc, avec l'aide de la Région.

- les **chevaux** de race Camargue sont eux indispensables à la conduite des manades de taureaux ainsi qu'à la découverte du territoire. On les retrouve dans toutes les manifestations traditionnelles.





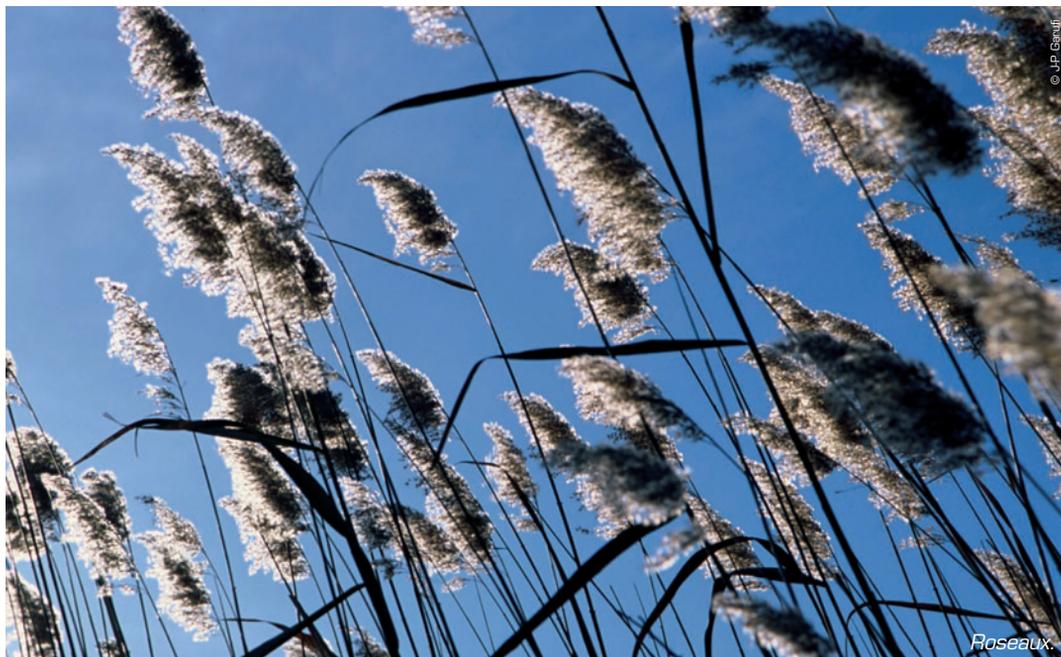
Salicorne.

© F. Pavanello

### ... et un quart de la flore de France

1 000 espèces de plantes recensées, soit près d'un quart de la flore de France. Au total, 59 espèces végétales sont considérées comme d'intérêt patrimonial.

- le **roseau** est le refuge de nombreux oiseaux rares, tels que le butor étoilé.



Roseaux.

© J.P. Geraud

Cette plante, qui n'excède pas 3 mètres de haut, est aussi très convoitée par les hommes. Doté d'une très grande résistance, le roseau trouve son principal débouché dans la confection de toiture.

- la **saladelle** (dite fleur du Gardian) est une plante herbacée allant jusqu'à 50 cm de hauteur. Sa floraison estivale tapisse de rose les vastes étendues de Camargue. Il existe 6 espèces de saladelles dont une est protégée (saladelle de Girard).

- la **salicorne** peut résister à de forts taux de salinité dans le sol.

- le **lys des sables** vit sur les dunes littorales et connaît une floraison spectaculaire à la mi-juillet.



La digue à la mer.

## LA RÉGION AGIT

### Quelques actions exemplaires

- **Soutien à l'amélioration de la race Camargue pour les chevaux et taureaux.** Ils sont particulièrement précieux pour l'entretien des zones humides et le maintien de la biodiversité puisqu'ils évitent l'embroussaillage. La Région co-finance :

- des *concours de sélection des meilleurs bêtes* (races les plus rustiques),

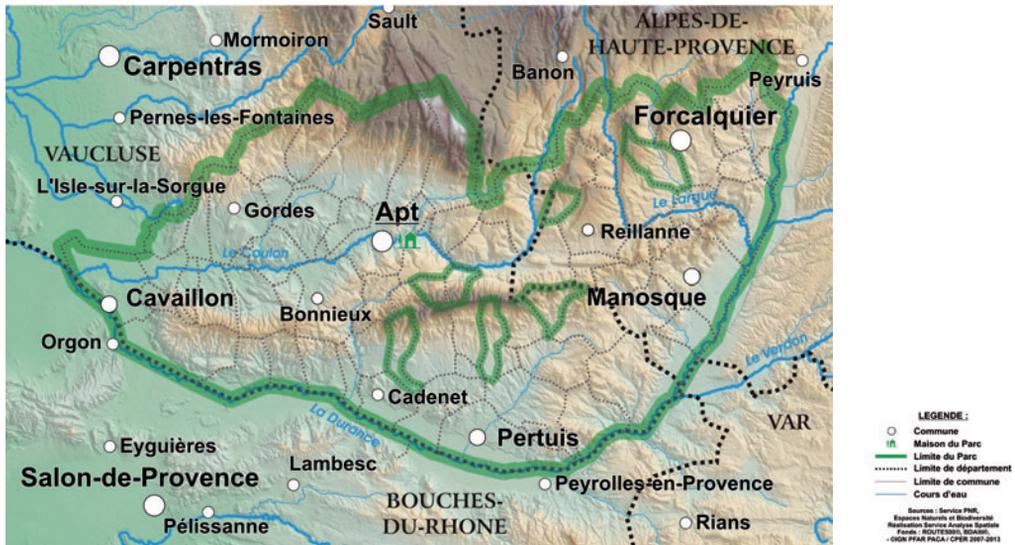
- un *stud-book* : livre généalogique destiné à mettre en avant les meilleures descendance,

- un « *marquage Parc* » pour labelliser les manades et les promenades à cheval.

- **Sauvegarde du littoral** : La Région soutient la réalisation d'études et le suivi régulier du recul des dunes et des plages ainsi que la mise en place de « ganivelles » (palissades plantées sur le littoral) pour retenir le sable et jouer un rôle de rempart contre les incursions de la mer et des embruns.

- **Démoustication** : La Région soutient l'opération de démoustication expérimentale en Camargue, sur les communes d'Arles (hameau de Salin-de-Giraud) et de Port Saint-Louis. La Région reste attentive aux produits utilisés (seulement du BTI : *Bacillus Thuringiensis Israelensis* pour l'élimination du principal moustique piqueur : *aedes caspius*). Elle s'assure d'un suivi scientifique mené par le Parc durant toute la durée de l'expérimentation afin de prévenir tout impact sur la biodiversité non ciblée par le traitement.

# Luberon, un espace naturel habité au cœur de la Provence



**Majestueux, le massif du Luberon, qui culmine à 1 125 mètres au sommet du Mourre Nègre, constitue l'épine dorsale du territoire du Parc. Celui-ci s'étend de Cavaillon à Manosque, d'ouest en est et de Forcalquier à Pertuis, du nord au sud.**

La grande diversité de relief du Luberon, entre Provence méditerranéenne et Provence alpine, témoigne d'une histoire géologique mouvementée : falaises et gorges du petit Luberon, formes plus arrondies du grand Luberon couronné de pelouses propices au pastoralisme. Entre le massif et les monts de Vaucluse, une autre particularité géologique du Parc : le sillon coloré des falaises d'ocres qui, de Roussillon à Rustrel, balafre de rouge le paysage calcaire.

Le Parc naturel du Luberon – label Geopark de l'Unesco – est aussi un territoire classé réserve naturelle géologique où roches, fossiles et paysages révèlent une histoire de plus de 150 millions d'années.



## Fiche d'identité

Création en 1977

**Superficie :** 185 145 ha

**Population :** 168 000 habitants

**Communes adhérentes :** 77

**Sentiers :** 1 200 km de sentiers balisés + 285 km de parcours de vélo sur route

**Particularités :** le Parc a été admis en 1997 par l'Unesco dans le réseau mondial des Réserves de Biosphère. Le Parc est ainsi reconnu pour son dynamisme économique et social (agriculture, agro-alimentaire, élevage et apiculture) corrélé au maintien de la biodiversité et à la préservation du cadre de vie.

La Charte du Parc met l'accent sur l'urbanisme et l'occupation des sols, le conseil architectural, l'éco-responsabilité (déchets, énergie), l'action pédagogique, les circuits courts en agriculture, le tourisme durable, la protection des paysages et de la biodiversité, mais aussi la gestion des rivières, ou la protection, la réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine culturel.

## Attention : biodiversité exceptionnelle !

### Une faune d'exception...

Avec 135 espèces d'oiseaux, 21 espèces de chauves-souris et plus de 2 300 espèces de papillons, le Parc du Luberon compte une faune d'une grande richesse. Cette diversité provient de la grande variété de reliefs, roches, sols et climats.

- Le **vautour percnoptère** : espèce menacée parce que rarissime et donc protégée, c'est le plus petit vautour de France. Il trouve refuge sur le massif du Luberon où il bénéficie d'un nourrissage complémentaire par charniers. Avec la chouette chevêche (l'une des rares chouettes observables en plein jour), ils ont tous deux bénéficié d'un programme Life dans le sud est de la France financé par la Région.

### - Le **circaète Jean-le-Blanc** :



doté d'un plumage clair, ce rapace niche au sommet des grands arbres et chasse les reptiles (vipères, couleuvres, lézards, etc.). En hiver, il migre en Afrique tropicale.

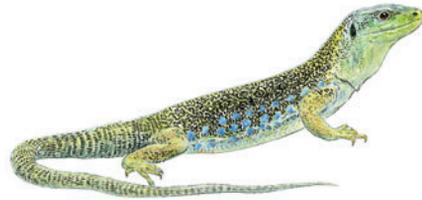
- Les **chauves-souris** : ces mammifères volants, de l'ordre des chiroptères, sont également protégés. On trouve en particulier le petit rhinolophe, dont les colonies occupent, l'été, les greniers et bâtiments abandonnés.



- le **castor** coupe des arbres et arbrisseaux pour se nourrir de leur écorce, construire une hutte pour nicher et parfois même édifier une digue. Il laisse derrière lui des morceaux d'arbres taillés comme un crayon papier.



- le **lézard ocellé** est le plus grand lézard d'Europe pouvant atteindre entre 60 et 80 cm de long.



**... et une flore riche de 1 500 espèces de végétaux**

- les **cèdres**, situés dans la forêt de Bonnieux, sont utilisés économiquement dans la construction, grâce à leurs bois imputrescibles.

- les **amandiers** s'épanouissent dans les champs et vergers ou sur le bord des routes dans les sols rocailleux. Leurs fleurs roses pâles donnent naissance à des fruits gris-verts veloutés.

- Fleurs « compagnes des moissons », les **plantes messicoles**, autrefois communes comme le bleuet, sont en forte régression à cause de l'intensification de l'agriculture. Dans le Luberon, de nombreuses messicoles subsistent, avec des espèces très rares comme la Garidelle.



*Une borie : ancien abri de berger.*



### Quelques actions exemplaires

- **Éducation à l'environnement** : la démarche de sensibilisation à la préservation de l'environnement, en particulier en direction des jeunes, est très forte dans le Luberon. Ce Parc propose notamment :

- des actions éducatives à destination des établissements scolaires,

- l'accueil de scolaires au **Château de l'Environnement à Buoux** qui bénéficient alors d'un accompagnement et d'un suivi gratuits pendant leur séjour... Classé monument historique, co-financé par la Région pour moitié, le Château de l'Environnement est également un centre de documentation et d'information, utile pour mettre en œuvre les projets en éducation à l'environnement.

- **La Maison de la Biodiversité**, sur le domaine de la Thomassine à Manosque, est dédiée à la **conservation régionale de plus de 400 variétés d'arbres fruitiers**. Elle propose des visites de jardins en terrasses, des expositions et des promenades pédagogiques au sein du verger. Situé dans une ferme provençale, ce lieu sensibilise le grand public, les scolaires, les arboriculteurs ou les jardiniers amateurs à la protection de la biodiversité et au développement durable. Le bâtiment lui-même se veut exemplaire, notamment par les systèmes de chauffages au bois et à l'énergie solaire. Ce lieu a été co-financé par la Région.

- **Valorisation des productions locales** : Avec 2 700 agriculteurs, 13 Appellations d'origine contrôlée (AOC) ou Indications géographiques protégées (IGP) et un tiers de sa surface en Surface Agricole Utile (SAU), le Parc du Luberon est un territoire **où l'agriculture joue un rôle majeur**. Activité économique, l'agriculture façonne les paysages qui font l'attractivité du Luberon. Ce sont aussi de multiples savoir-faire et services. Parmi les productions emblématiques, on peut citer le vin avec 3 AOC (Luberon, Ventoux et Coteaux de Pierrefort), la production de cerises avec l'activité de fruits confits du bassin d'Apt (capitale mondiale du fruit confit), l'huile d'olive et le fromage de chèvre avec l'AOC Banon, le miel, la truffe, etc. Avec le soutien de la Région, le Parc s'implique directement dans le développement des circuits courts pour une alimentation locale de qualité.



# Queyras, le plus haut Parc naturel régional d'Europe



**Traversé par les eaux du Guil qui s'écoulent vers la Durance, entouré de crêtes de 2 500 à plus de 3 000 mètres (le Mont Viso culmine à 3 841 mètres d'altitude), le Queyras bénéficie d'un climat sec et contrasté, avec un remarquable ensoleillement.**

Situé à mi-chemin entre le Pôle et l'équateur, voisin de l'Italie, ce Parc abrite une faune et une flore d'une remarquable diversité et d'origines très diverses : astragale queue-de-renard du Caucase, chouette de Tengmalm, genévrier Thurifère (originaire d'Afrique), pins cembro et forêts de mélèzes d'Europe, ou encore la truite fario dans les torrents et rivières. Le Parc, du fait de sa situation géographique particulière dans l'arc alpin, compte de nombreuses espèces endémiques, dont l'emblématique salamandre de Lanza.

La sauvegarde de cette faune et de cette flore montagnarde, comportant de nombreuses espèces rares et protégées, a été facilitée par l'enclavement du territoire, la faible densité de population (2 500 habitants répartis sur 10 communes) et par ses caractéristiques climatiques.



## Fiche d'identité

Création en 1977 (Charte actuelle : 2010-2022)

**Superficie :** 58 900 ha

**Population :** 2 500 habitants

**Communes adhérentes :** 10 (dont 8 intégralement comprises dans le Parc)

**Sentiers :** 234 km de sentiers balisés dont 3 GR

**Particularités :** le Queyras est le plus haut Parc naturel régional de France avec 15 sommets à plus de 3 000 m et la commune la plus élevée d'Europe : Saint-Véran, qui se situe à 2 040 mètres d'altitude.

Attention :  
biodiversité exceptionnelle !

### Une faune très riche...

- le **bouquetin** : réintroduit dans les années 1980, le bouquetin recolonise peu à peu les espaces sauvages du Queyras. Il est visible, de manière confidentielle, vers le Bric Bouchet, le col de Valante et les crêtes de la Taillante. À l'inverse, le chamois est omniprésent dans ce Parc : 2 500 bêtes s'observent plus facilement tôt le matin.



- l'**aigle royal** : longtemps persécuté, l'aigle royal est aujourd'hui protégé et en légère augmentation.



- la **marmotte des Alpes** est une proie facile pour l'aigle royal. Après son hibernation d'octobre à la fin mars (où tout est économisé : les réflexes supprimés et les battements de cœur réduits à cinq par minute !), la marmotte sort de son terrier et émet des sifflements aigus pour alerter ses congénères dès qu'un prédateur rôde.





- le **tétras-lyre** est en régression, comme la plupart des gallinacés, à cause de la chasse et de la destruction du milieu (pistes et remonte-pentes).



### ... et une flore à préserver aussi

- l'**astragale queue de renard** : emblématique et très présente dans le Queyras, cette astragale possède d'énormes grappes de fleurs jaunes et brunes. Cette plante est protégée au niveau national.
- l'**androsace alpine** : cette plante à fleurs rose pâle, blanches ou des deux couleurs est très rare et vulnérable. Elle est protégée au niveau national.
- l'**edelweiss** : plante très rare, elle vit en haute altitude dans les pelouses alpines.



*Astragale queue de renard.*

Pour se protéger du froid, cette fleur est recouverte de nombreux poils qui lui donnent un aspect laineux. Sa cueillette est réglementée voire interdite sur certaines communes des Hautes Alpes, sa vente est interdite.

- le **lis martagon** est une fleur de couleur rose violacée ponctuée de pourpre. Sa cueillette est réglementée, sa vente est interdite.

- l'**ancolie des Alpes** est une plante endémique des Alpes occidentales et des Apennins. Cette plante herbacée vivace est bleue et possède une forme originale. Elle est protégée au niveau national.

*Saxifrages.*



- les **saxifrages** : plantes emblématiques des montagnes, elles se développent dans les lieux les plus inaccessibles. Les Hautes-Alpes comptent 23 des 450 espèces différentes dans le monde.

- le **génépi** : très odorant, le génépi est rare et sa cueillette est par conséquent réglementée et limitée à une poignée.



### Quelques actions exemplaires

#### - Actions menées conjointement avec les quatre Parcs naturels italiens du Mont Viso :

- sentiers de randonnées communs entre la France et l'Italie,
- refuges bilingues en France et en Italie,
- édition de cartes et guides d'informations bilingues,
- formations bilingues pour les agents des Parcs français et italiens.

- L'**Arche des Cimes** est un équipement d'accueil situé à Ristolas (commune la plus retirée de la vallée du Guil) dans une ancienne ferme, comprenant un Centre d'interprétation et de connaissance sur le patrimoine naturel du Queyras. La Région finance ce lieu consacré à l'exceptionnelle biodiversité de ce territoire à hauteur de 70 %. Sur près de 800 m<sup>2</sup> et au sein d'un énorme bateau échoué (rappelant l'arche de Noé), le public découvre une exposition sur l'art, l'homme et la nature, des films, des portraits de personnes qui s'expriment sur leurs relations à l'environnement ou encore des modules interactifs sur les écosystèmes. Grâce à une scénographie particulièrement riche, les visiteurs ont également la possibilité de s'isoler dans des cocons qui déclenchent des quizz autour des relations entre la nature et l'être humain.

- **Préservation du patrimoine forestier** : afin de préserver le patrimoine naturel forestier de montagne, le Parc naturel régional du Queyras souhaite identifier un réseau d'îlots de sénescence dans les forêts de son territoire. La présence de gros bois et de bois mort permettra à l'écosystème forestier de retrouver un équilibre entre la phase de croissance et celle de dégénérescence (mort puis recyclage). Cette action, inscrite dans la charte du Parc nouvellement adoptée, est l'objet d'une concertation locale avec les partenaires forestiers et chaque commune du Parc concernée. Ces sites, constitueront des réservoirs de biodiversité entre des réserves forestières préexistantes ou en création. Cette démarche s'intègre dans un système plus large d'espaces naturels (Natura 2000, Réserves Naturelles, Réserves biologiques forestières, Trame verte et bleue) et également d'instruction de l'Office national des forêts (ONF) visant à favoriser la biodiversité forestière.



# Verdon, le château d'eau de la Provence



**Monument naturel unique en Europe, le paysage du Verdon a été forgé il y a cinq millions d'années par un torrent turbulent déterminé à se frayer un chemin à travers les plateaux arides de Haute-Provence, entre les Alpes de Haute-Provence et le Var, entre milieux alpins et méditerranéens. Ce site aux reliefs tourmentés, nés du choc des forces volcaniques de la terre et du retrait de la Méditerranée, est aujourd'hui connu pour ses grandes gorges. Paysage unique en Europe, le Verdon a creusé son lit sur plusieurs dizaines de kilomètres.**

Très faiblement peuplé, ce territoire est à préserver en raison de l'importante fréquentation touristique, essentiellement concentrée dans les Gorges et au bord des lacs en été. Pour concilier protection et développement, la Charte du Parc a mis « l'Homme au cœur du projet ». Elle reconnaît ainsi toute l'importance des questions de développement culturel, d'éducation à l'environnement et au territoire, de participation des acteurs à l'élaboration des actions, qui sont le socle d'une politique de développement durable.

## Fiche d'identité

Création en 1997 (Charte actuelle 2008-2020)

**Superficie** : 188 000 ha

**Population** : 31 000 habitants

**Communes adhérentes** : 46 (25 dans les Alpes de Haute-Provence et 21 dans le Var)

**Sentiers** : plus de 1 000 km de sentiers balisés

**Particularités** : ce Parc naturel régional s'articule autour de 5 lacs artificiels (Chaudanne, Castillon, Sainte-Croix, Quinson, Gréoux-Esparron) et des Gorges du Verdon qui attirent chaque année plus de 700 000 touristes. Véritable château d'eau pour 65 communes dont l'agglomération d'Aix-Marseille, le Verdon fournit avec la Durance 10 % de la production nationale d'électricité.

Attention :  
biodiversité exceptionnelle !

**Une faune très variée...**

- l'**outarde canepetière** : oiseau très discret au long cou et aux longues pattes fréquentant les zones de végétation basse.

- l'**alouette calandre** : le Parc abrite une petite population d'alouette calandre, espèce très rare.



- le **criquet hérisson** est une espèce endémique de France. C'est un criquet à ailes courtes, peu mobile, qui vit en petits groupes.

- le **papillon Apollon** : de grande taille (70 mm d'envergure environ), le papillon Apollon est tacheté de noir et de rouge sur fond blanc.



- le **vautour fauve** a été réintroduit dans le Verdon en 1999, notamment grâce au soutien de la Région. Aujourd'hui, ce rapace est protégé : la Région poursuit son action, en surveillant la reproduction et l'alimentation des oiseaux afin d'assurer la pérennisation de la colonie de vautours fauves.





- l'**apron du Rhône** est un poisson d'eau douce, actuellement en voie d'extinction. Il change de couleur pour prendre celle du fond.



© B. Cascardi



© Parc du Valensole



Plateau de Valensole

© C. Staphia

**... et une flore riche de 2 000 espèces  
(un tiers de la flore française)**

- la **Doradille de Jahandiez** est une fougère. Plante endémique vivant dans le Var et les Alpes de Haute-Provence, cette espèce végétale est protégée.

- les **plantes messicoles** : ces plantes annuelles (dauphinelle, coquelicot, bleuet...) vivent uniquement dans les cultures de céréales dans lesquelles l'usage de pesticides et d'herbicides est faible. Elles sont donc d'excellents indicateurs d'une agriculture durable.



*Lys de Pompons.*



- la **pivoine officinale** : cette plante herbacée allant jusqu'à 70 cm de hauteur est inscrite sur le Livre rouge des espèces menacées.

- la **fritillaire du Dauphiné** est une sorte de tulipe aux fleurs penchées et marbrées. Elle vit sur les pelouses d'altitude. Tout comme la pulsatile montagnarde, fleur très velue et violette, elle doit résister à la sécheresse et aux rigueurs hivernales.

- le **lys de Pompons** : ce lys, piqueté de grandes fleurs orangées, croît dans les rocailles ensoleillées de montagne.

## LA RÉGION AGIT

### Quelques actions exemplaires

- La Région finance les **écogardes**. Une vingtaine d'agents sont embauchés par le Parc trois mois dans l'année et travaillent en équipes présentes sur le terrain, sept jours sur sept. Leur mission : sensibiliser les visiteurs aux règles de bonne conduite dans un environnement exceptionnel, les informer sur les spécificités du territoire (patrimoines à découvrir, sites...), vérifier l'absence de départ de feux de forêts... Ils interviennent tout particulièrement

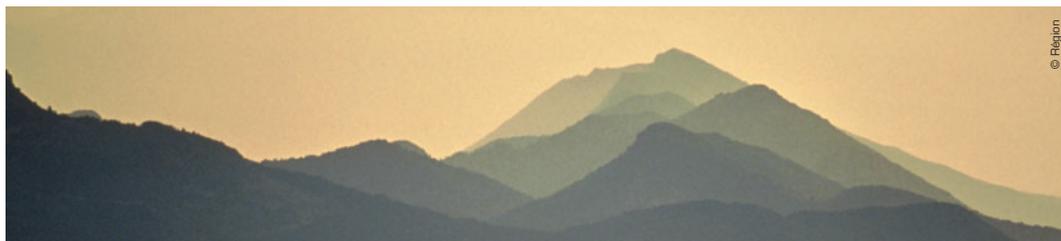


autour des lacs et des gorges du Verdon, ainsi que sur les sites naturels les plus fréquentés.

- La Région participe à la **labellisation des hébergements certifiés éco-responsables pour un tourisme durable** (par exemples : Hôtels au naturel, gîtes Panda, etc.). Les gîtes sont aménagés dans des bâtiments restaurés pour conserver leur architecture traditionnelle avec un environnement arboré qui respecte la végétation du lieu. De plus, le propriétaire du gîte propose des prestations aux hôtes (valises pédagogiques, accompagnement pour des circuits nature, prêt de matériel d'observation, etc.).

- La Région finance des études et actions en matière de **gestion de l'eau partagée** tant au niveau qualitatif que quantitatif (amélioration des équipements de traitement des eaux usées, aménagement des sites de pratique des activités d'eau vive, mesures de gestion concertée des plans d'eau). Pour protéger ces lieux, la navigation à moteur est d'ailleurs interdite sur tous les lacs du Verdon.

# Alpilles, la montagne aux oliviers



© Région

Situées entre les Parcs du Luberon à l'est et de Camargue au sud, les Alpilles sont un chaînon naturel et un territoire vivant qui offre une complémentarité de milieux rarement observée : les espaces secs de la colline méditerranéenne et des roches calcaires se mêlent à certaines zones humides (canaux, mares et cours d'eaux temporaires). Cette richesse écologique est le fruit de conditions naturelles exceptionnelles, façonnées et diversifiées par plus de 4 000 ans de civilisation.

Territoire rural par excellence avec plus de 25 000 hectares de terres agricoles et 400 km de canaux, le Parc a placé l'agriculture au cœur de son projet. Parmi ses nombreuses autres actions pour le développement durable, il s'attache notamment à protéger la forêt contre les incendies, à préserver ses paysages et à conduire une politique ambitieuse en faveur de l'environnement et de la qualité de vie, au bénéfice de tous.

Par ailleurs, il compte plus de 200 sites archéologiques, 67 monuments classés et 58 inscrits à l'inventaire des monuments historiques et un riche patrimoine vernaculaire. Chaque année, il attire plus de 1 500 000 visiteurs.



## Fiche d'identité

Création en 2007

**Superficie** : 51 000 ha

**Population** : 42 000 habitants

**Communes adhérentes** : 16

**Sentiers** : le GR6 traverse de bout en bout le massif. Itinéraires pédestres, équestres ou cyclistes.

**Particularités** : dernier-né des Parcs naturels régionaux de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, il assure la continuité biogéographique entre la Camargue et le Luberon. C'est l'un des Parcs naturels régionaux les plus méditerranéens. La valeur biologique de ce territoire est reconnue sur le plan national et international — il héberge notamment l'Aigle de Bonelli et le Vautour percnoptère. Enfin, c'est le seul territoire en France à bénéficier, depuis début 2007, de l'application d'une directive « paysage » qui permet de protéger et de gérer les paysages exceptionnels des Alpilles en maintenant les structures paysagères qui fondent son identité et en accompagnent leur évolution.

## Attention : biodiversité exceptionnelle !

### Une faune emblématique...

#### - le **Rollier d'Europe** :

cet oiseau est une espèce insectivore qui témoigne de la qualité du terroir agricole et des cultures méditerranéennes peu intensives comme on en rencontre dans les Alpilles.



- l'**Aigle de Bonelli** : véritable « trésor régional », ce rapace est protégé mais fortement menacé de disparition.



#### - les **chauves-souris** :

les 15 espèces de ces mammifères volants vivant dans les Alpilles sont toutes protégées.

Se nourrissant d'insectes, elles dépendent d'un terroir de qualité (très sensibles aux pesti-



cides). On trouve plus particulièrement le Grand rhinolophe et le Minoptère dans le Parc naturel régional des Alpilles.

- les **libellules** : on compte, dans les Alpilles, et plus particulièrement dans les anciens marais des Baux, plus de 40 espèces d'odonates ou libellules dont la Cordulie à corps fin.



### ... et une flore remarquable

- l'**iris nain** pousse naturellement dans certaines garrigues méditerranéennes et apprécie les chemins et les crêtes ensoleillées des Alpilles. Au printemps, les parterres de ces jolies fleurs jaunes sont un ravissement.

- la **nivéole d'été** est une plante rare et protégée au niveau national dont la fleur blanche retombe en clochette.

- l'**hélianthème à feuilles de marum** est une espèce végétale protégée à l'échelle nationale.

- le **grand Ephédra** est une espèce protégée caractéristique des Alpilles. Apparentée aux résineux primitifs, cette plante des crêtes ventées a différentes vertus médicinales.

- et bien sûr, l'**olivier** : le Parc compte quelque 200 000 oliviers dont sont issues trois huiles d'olives labellisées

AOC, Appellation d'origine contrôlée : Vallée des Baux-de-Provence, Aix-en-Provence, Haute-Provence. Quant aux olives, dans les Alpilles, deux variétés jouissent de ce prestigieux label AOC : les olives noires et les olives cassées de la Vallée des Baux-de-Provence.



© R. Crites Flores



## LA RÉGION AGIT

### Quelques actions exemplaires

#### • Agir pour protéger la forêt

Au cœur d'un massif très boisé (en particulier de résineux), souvent broussailleux et soumis à des vents très forts, les Alpilles sont très sensibles aux feux de forêt. La Région agit pour :

- prévenir les feux de forêt grâce au **débroussaillage** en sous-bois, à la mise en place de **citernes** et au soutien à la **création et l'entretien de pistes forestières** pour la surveillance des territoires ;

- **créer des postes** d'« Assistants de prévention et de surveillance des incendies de forêt » (**APSIF**). Leur mission : sensibiliser les promeneurs en période estivale au risque incendie et ainsi éviter les départs d'incendies ;

- **réhabiliter les terrains incendiés** : le Parc installe des cultures traditionnelles (oliviers, vignes, amandiers) créant des coupe-feux et réalise des reboisements ciblés (chênes vert, chêne blanc, cornier) pour aider la nature à se reconstruire.

#### • Gérer l'eau, l'énergie et les déchets de manière éco-responsable dans le cadre du Plan local énergie environnement développé par la Région depuis 2008 :

- Information, conseil et formation des collectivités, des particuliers et des entreprises sur la **gestion économe de l'eau, les économies d'énergie et les énergies renouvelables** ;

- Adoption d'une **démarche photovoltaïque** à l'échelle du Parc, définissant les conditions propices au développement de cette énergie ;

- Développement de solutions pour la **gestion des déchets** : compostage des déchets oléicoles, etc.

• **Organiser la fréquentation des espaces naturels grâce à :**

- **un observatoire** de la fréquentation des espaces naturels pour connaître les pratiques et comportements des usagers, leurs impacts potentiels et suivre les évolutions ;

- **des sites expérimentaux** qui permettent de tester les conditions dans lesquelles concilier fréquentation et fragilité du milieu ;

- **le schéma de la fréquentation** des espaces naturels qui va définir les actions et outils à mettre en œuvre pour gérer la fréquentation en fonction de la sensibilité des différents espaces. Ce schéma sera accessible à tous, grâce à une déclinaison cartographique réalisée et publiée sur internet, sous la forme d'une carte interactive ;

- **une démarche de maîtrise de la circulation motorisée** en espaces naturels (restriction de la circulation motorisée sur certains chemins ruraux conflictuels par exemple).

• **Éduquer à l'Environnement et au Développement durable :**

- **les enfants** : des projets pédagogiques sont organisés pour plus de 50 classes par an, des livrets et malles pédagogiques sur le Parc.



- **tous les publics** : toute l'année, ont lieu des sorties de découverte des Alpilles, et de sensibilisation à l'environnement.

• **Valoriser les démarches en faveur du développement durable, à travers la mise en place des EcoTrophées du Parc pour** : favoriser les bonnes pratiques dans l'entreprise, à partir d'exemples réussis et concrets des entreprises lauréates.



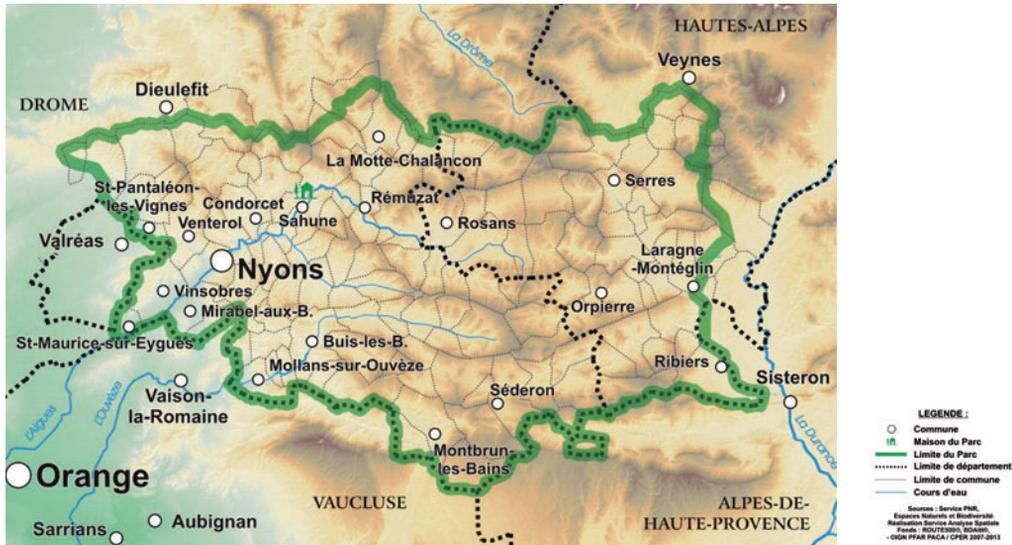
# Deux Parcs naturels régionaux en cours de finalisation



Un Parc naturel régional est une démarche réellement exemplaire. C'est pourquoi, la Région, aux côtés de ses partenaires et des habitants des territoires s'est engagée pour la création de deux nouveaux Parcs naturels régionaux.

Les Baronnies provençales et les Préalpes d'Azur verront le jour en 2012.

# Les BaronnieS provençales : un projet interrégional



Le territoire des Baronnies provençales est situé pour deux tiers en région Rhône-Alpes (département de la Drôme) et pour un tiers en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (département des Hautes-Alpes). Le périmètre d'étude du projet de Parc concerne 131 communes, pour 34 000 habitants et s'étend sur 222 200 hectares.

### **Un territoire remarquable**

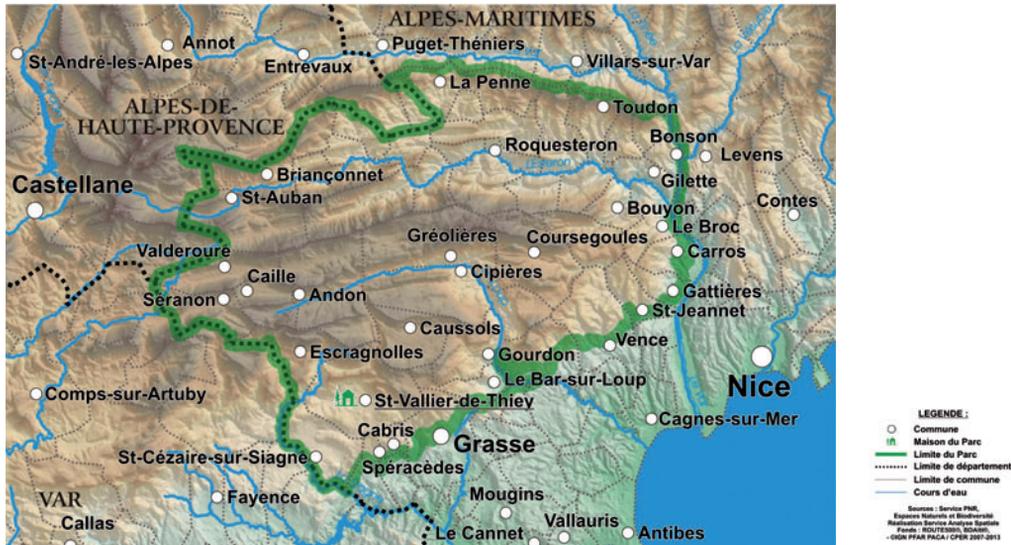
- une flore très riche (2 000 espèces présentes) ;
- une zone refuge pour de nombreuses espèces. La Région soutient l'association « Vautours en Baronnies » pour l'implantation durable du vautour fauve dans le sud de la Drôme ;
- une agriculture diversifiée qui fournit des productions de qualité tout en marquant les paysages : oliveraies, vignes, arboriculture (abricotiers à l'ouest, pommiers et poiriers à l'est), élevage caprin, plantes à parfum.



### **... mais fragile**

Les principales difficultés rencontrées sont liées à l'enclavement, au prix du foncier, à la régression des activités économiques ou encore aux carences des services aux personnes.

# Les Préalpes d'Azur : trait d'union entre Alpes et Méditerranée



Ce territoire est situé dans le département des Alpes-Maritimes, à la limite du Var, et au nord de Grasse. Il est constitué de 49 communes sur une superficie de 96 000 hectares et compte près de 42 000 habitants. Il doit sa richesse naturelle et son identité à sa localisation, à l'interface entre la haute montagne alpine et le littoral méditerranéen et à l'influence humaine qui a façonné ses paysages depuis des milliers d'années.

### **Un territoire remarquable**

- des formations géologiques très variées et uniques en France : vallées étroites, canyons, plateaux, barres calcaires ;
- 85 % du territoire présente un intérêt biologique majeur ;
- un patrimoine culturel comportant de nombreux témoignages des civilisations qui s'y sont succédées. Ces populations ont activement participé à sa richesse naturelle par une ouverture des milieux et une diversification des paysages : pastoralisme, terrasses.

### **... mais fragile**

Toutefois, les activités agricoles et forestières autrefois dominantes sont en forte régression et ont entraîné un déclin démographique important.

Cet espace de moyenne montagne est néanmoins encore préservé de l'urbanisation grâce à son relief, mais la saturation de la zone côtière fortement peuplée, un tourisme peu maîtrisé et l'arrivée de nouveaux résidents font craindre des atteintes sur ces milieux fragiles et des problèmes fonciers.



© P. Cristofolini

# Trois Parcs naturels régionaux en projet



Un Parc naturel régional, c'est avant tout l'expression d'une volonté collective. Celle des élus locaux, des acteurs socioprofessionnels, des habitants des communes concernées et de nombreux intervenants qui souhaitent mettre en commun une dynamique et unir leurs forces.

Depuis 2004, la Région a lancé trois nouveaux projets de Parcs naturels régionaux : le Ventoux, les Maures et la Sainte-Baume.

# Trois Parcs naturels régionaux en projet



© F. Pavanello

# Le Ventoux : géant et phare de la Provence

Le périmètre d'étude concerne 40 communes vauclusiennes, soit plus de 90 000 habitants sur 99 000 hectares. Entre bassin méditerranéen et massif alpin, le Mont Ventoux forme un territoire de moyenne montagne préalpine provençale.

## Un territoire remarquable

- 2 000 espèces végétales ;
- une faune très riche ;
- un patrimoine culturel fortement lié à la tradition agricole avec des savoir-faire ancestraux : vins d'appellation et raisins de table, cerises, lavande, épeautre, mais aussi oliviers, asperges, abricots, truffes, fromages de chèvre, viande de moutons, plantes aromatiques et médicinales.

## ... mais fragile

- une très forte pression foncière (notamment depuis l'ouverture de la ligne TGV Paris-Marseille) ;

- de nombreuses demandes de résidences secondaires et de transformation de propriétés agricoles à des fins touristiques fragilisent le marché des terres agricoles et celui du logement.

# Les Maures : un îlot cristallin boisé au cœur de la Provence calcaire

Le territoire d'étude du projet de Parc des Maures couvre une superficie totale d'environ 171 500 hectares, avec 278 890 habitants, répartis sur 32 communes du Var. Cet espace s'inscrit dans le continuum régional biogéographique et écologique majeur de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## Un territoire remarquable

- une faune exceptionnelle, comprenant notamment la très rare tortue d'Hermann ;
- une flore et des paysages d'une grande diversité.

### ... mais fragile

Les atteintes sur ce territoire proviennent de l'abandon progressif des activités agricoles traditionnelles (pastoralisme, cueillette des châtaignes,

récolte du chêne-liège) qui servaient également de « coupe-feux ». Son attractivité touristique et le développement de l'urbanisation grâce à la proximité du littoral aggravent encore ces facteurs.



# La Sainte-Baume : un poumon vert aux portes des métropoles provençales

Le territoire de la Sainte-Baume est situé à cheval sur les départements du Var et des Bouches-du-Rhône et entouré des agglomérations marseillaises, toulonnaises et aixoises. Il couvre une superficie de 108 000 hectares pour 28 communes et 171 000 habitants.

## **Un territoire remarquable**

Située au carrefour de diverses influences bioclimatiques et biogéographiques (méditerranéenne, steppique et montagnarde), la Sainte-Baume présente un patrimoine naturel et paysager d'une exceptionnelle richesse :

- nombreuses espèces endémiques remarquables ;
- flore très spécifique : 450 espèces dont environ 30 % présentant une affinité septentrionale ;
- forêts remarquables avec la hêtraie fossile la plus méridionale de France.

L'activité agricole a façonné des paysages exceptionnels, mais a connu une déprise profonde et ne subsiste de façon marginale que dans quelques secteurs (viticulture et agriculture périurbaine). Le territoire s'est alors orienté vers un tourisme rural s'appuyant fortement sur ses richesses patrimoniales naturelles, culturelles et culturelles ; mais aussi avec le développement de nombreuses activités de pleine nature, principalement en direction de visiteurs de proximité venant des agglomérations voisines de la région.

## **... mais fragile**

Aujourd'hui, la Sainte-Baume est fortement menacée par les pressions urbanistiques et l'augmentation démographique (doublement de la population en 20 ans), la proximité de grandes agglomérations et la perspective d'infrastructures conséquentes dans ce secteur particulièrement sensible.



© H. D. M. S. Flores

# Contacts et liens utiles

## Coordonnées des Maisons des Parcs



### **Parc naturel régional de Camargue**

Maison du Parc  
Mas du Pont de Rousty - 13200 Arles  
Tél. 04 90 97 10 40  
Site web : [www.parc-camargue.fr](http://www.parc-camargue.fr)

### **Parc naturel régional du Luberon**

Maison du Parc  
60, place Jean-Jaurès - 84400 Apt  
Tél. 04 90 04 42 00  
Site web : [www.parcduluberon.fr](http://www.parcduluberon.fr)

### **Parc naturel régional du Queyras**

Maison du Parc  
La Ville - 05 350 Arvieux  
Tél. 04 92 46 88 20  
Site web : [www.pnr-queyras.fr](http://www.pnr-queyras.fr)

### **Parc naturel régional du Verdon**

Maison du Parc  
Domaine de Valx - 04360 Moustiers-Sainte-Marie  
Tél. 04 92 74 68 00  
Site web : [www.parcduverdon.fr](http://www.parcduverdon.fr)

### **Parc naturel régional des Alpilles**

Maison du Parc  
10-12 avenue Notre-Dame du Château  
13 103 Saint-Étienne du Grès  
Tél. 04 90 54 24 10  
Site web : [www.parc-alpilles.fr](http://www.parc-alpilles.fr)

# Lexique des espaces protégés



## Parc naturel régional

Un Parc naturel régional assure la protection du paysage et du patrimoine d'une zone rurale remarquable par la mise en œuvre d'un développement économique durable.

La marque « Parc naturel régional » garantit des produits respectueux de l'environnement, porteurs de l'authenticité du territoire et en parfaite harmonie avec les hommes qui l'habitent. Le public est accueilli et peut s'informer dans chaque Maison de Parc.

Site de la fédération des Parcs naturels régionaux : [www.parc-naturels-regionaux.fr](http://www.parc-naturels-regionaux.fr)

## Parc national

Territoire d'exception reconnu pour ses patrimoines naturels, culturels et paysagers, un Parc national a pour vocation d'étudier les milieux naturels et de les faire connaître aux populations locales et aux visi-

teurs. Le Parc favorise des pratiques respectueuses de l'environnement qui dynamisent aussi l'économie locale. Les Maisons de Parcs sont ouvertes au public désireux de s'informer.

Site : [www.parc-naturels-regionaux.fr](http://www.parc-naturels-regionaux.fr)

## Réserve naturelle

Territoire protégé complémentaire des autres formes de protection précédemment évoquées, une zone devient Réserve naturelle pour réduire les impacts d'activités humaines qui pourraient dégrader le milieu ou porter atteinte aux espèces. La Réserve naturelle préserve et gère des ressources naturelles remarquables et/ou menacées (espèces vivantes animales et végétales, habitats et paysages, minéraux et fossiles). Une Réserve naturelle peut avoir une importance locale, régionale ou nationale.

## **Site classé ou inscrit**

Son objectif est de conserver les caractères historiques, artistiques, scientifiques ou pittoresques de lieux exceptionnels d'intérêt national. Le Ministère en charge de l'Environnement est à l'initiative du classement. Chaque construction ou aménagement est soumis à son autorisation.

## **Réserve de Biosphère**

Désignation internationale de conservation des réserves (terrestres ou marines), créée par l'Unesco, dans le cadre du programme Man and Biosphere, la Réserve de Biosphère mêle trois fonctions complémentaires :

- la conservation des écosystèmes, paysages et espèces,
- le développement économique et social respectant la nature et la culture locale,
- la recherche et l'observation continue de l'environnement, la formation et l'éducation au public.

## **Grand site de France**

Le label « Grand site de France » est attribué par le Ministère en charge de l'Environnement. Il garantit que le site est préservé et géré selon les principes du développement durable, conciliant préservation du paysage et de « l'esprit des lieux », qualité de l'accueil du public, participation des habitants et des parte-

naires à la vie du Grand Site. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ce label a été décerné à la montagne Sainte-Victoire en 2004.

## **Natura 2000**

Depuis 1992, l'Europe s'est lancée dans la réalisation d'un réseau de sites écologiques en Europe appelé Natura 2000. Destiné à préserver les espèces et les habitats naturels, Natura 2000 vise à maintenir la biodiversité tout en tenant compte des activités sociales, économiques, culturelles et régionales présentes sur les sites. Parmi les lieux labellisés Natura 2000, on trouve la totalité du Parc naturel régional de Camargue, la montagne de Lure, la montagne Sainte-Victoire, le Massif de la Sainte-Baume, le Haut-Guil / Mont-Viso / Val-Préveyre, le Mont Ventoux, etc.

## **Projet de trame verte et bleue**

Face à la pression démographique croissante et à l'urbanisation qui en découle, la trame verte et bleue, issue de la Loi Grenelle 2, mise en place en Provence-Alpes-Côte d'Azur, visera à réduire les menaces d'érosion de la biodiversité. C'est un maillage du territoire en espaces, naturels ou non, protégés ou non.





Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Direction Développement des Territoires  
Service Parcs naturels régionaux, Espaces naturels et biodiversité**

**Document réalisé par la Direction de l'Information**

Hôtel de Région  
27, place Jules-Guesde – 13481 Marseille cedex 20

**regionpaca.fr**